



**Ouverture au public des
Commissions d'Attribution
de Logements et
d'Examen de l'Occupation
des Logements (CALEOL)**

INTRODUCTION

Elogie-Siemp dispose d'une Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) qui se réunit une fois par semaine le mardi à 14h00 au siège situé 8 boulevard d'Indochine à Paris 19e ou tout autre lieu défini à l'avance.

Dans un souci de transparence, Elogie-Siemp ouvre sa commission au public dans les conditions prévues au présent document.

1. LE PUBLIC

Toute personne majeure résidant en Île-de-France peut participer à une commission d'attribution. Les participations sont limitées à une fois par année calendaire.

2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font par courrier adressé au siège d'Elogie-Siemp, à l'attention du service attributions et relogements.

Il devra comprendre :

- Les prénom et nom,
- La date de naissance,
- L'adresse complète,
- Une adresse @mail,
- Un numéro de téléphone (portable si possible).

L'ensemble de ces informations est obligatoire pour valider la demande.

Les candidats sont enregistrés dans l'ordre chronologique de réception des demandes.

Les candidats sont informés par SMS ou par mail. Il leur est communiqué la date de la CAL à laquelle ils sont invités à participer.

3. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un candidat dont le dossier de demande de logement fait l'objet d'une instruction lors de la commission choisie, ne peut assister à cette même commission.

Les personnes assistant à la commission dans le cadre de ce dispositif, assistent aux débats, mais ne peuvent y prendre part ; elles ont un rôle d'observateur.

Seule la personne nommément désignée par Elogie-Siemp peut assister à la commission. En aucun cas, il ne sera accepté de procuration de quelque nature que ce soit.

Lors de son arrivée, le participant doit justifier de son identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) et signer une attestation de confidentialité (en annexe de ce document).

4. LA CONFIDENTIALITÉ

La liste annuelle des participants est conservée jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit.

5. LE BILAN ANNUEL

Un bilan annuel relatif à la participation est réalisé et diffusé sur le site Internet d'Elogie-Siemp.

